

# LA ROUTE D'OCCITANIE LA DÉPÊCHE DU MIDI



**CARAVANE  
PUBLICITAIRE**

# LA ROUTE D'OCCITANIE-LA DEPECHE DU MIDI



CAHIER DES CHARGES – DOSSIER D'INSCRIPTION  
CARAVANE PUBLICITAIRE



# INTRODUCTION



Régie par l'U.C.I. (Union Cycliste Internationale), La Caravane Publicitaire doit obligatoirement se conformer à certaines règles. Veuillez prendre connaissance des consignes générales dans les documents suivant:

**CAHIER DES CHARGES**, et **CONTRAT** ([à renvoyer](#))

La caravane est composée tous les matins, ce qui nécessite du temps (pose bandeaux distinctifs AV et AR des véhicules pour identifications).



Ci-dessous les horaires de rendez-vous à respecter impérativement, [Parking caravane](#)

- Jeudi 15 Juin: Narbonne Côte du Midi (11) **7h45** Gruissan Esprit du Sud (11)
- Vendredi 16 Juin : Cazouls-Lès-Béziers (34) **7h45** Graulhet (81)
- Samedi 17 Juin : Gimont Portes du Gers (32) **7h** Nistos- Cap Nestes (65)
- Dimanche 18 Juin : Saint Gaudens (31) **7h30** Saint Giron Ariège Pyrénées (09)
- Suivre le balisage P.P.O. pour rejoindre le lieu de [stationnement de la Caravane](#)





# Cahier des charges



**De nombreuses mesures ont été prises afin d'éviter les conséquences négatives d'une recrudescence de coronavirus durant les quatre jours de course. Pour ce faire, les caravaniers et leur entourage devront respecter les règles sanitaires en vigueur.**

La caravane doit s'adapter, évoluer au point de devenir un spectacle avant le passage des coureurs. Vous êtes tous les acteurs de sa réussite.

Les dangers de la route, la sécurité tant au niveau des caravaniers que du public sur le bord des routes, la conformité des véhicules et des cadeaux qui sont distribués etc..., peuvent venir, à tout moment, gâcher la fête.

Nous vous invitons à prendre connaissance des consignes afin d'éviter tous désagréments et à nous retourner tous les documents nécessaires à la mise en place et à la réussite de la Caravane Publicitaire de « La Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi ».

Bonne route à toutes et à tous .

## Généralités

Nous devons garantir aux spectateurs la présence de véhicules festifs sur les itinéraires . Le respect scrupuleux des consignes de sécurité est une condition obligatoire pour le déroulement de la Caravane.



## Caractéristiques

. Véhicules décorés ( autocollants, fanions, drapeaux etc...)

.Véhicules sonorisés.



**L'utilisation d'avertisseurs sonores normalisés de type Police ,Gendarmerie, Pompiers ,susceptibles d'induire les forces de l'ordre, est interdit.**



## Fondamentaux



La flotte de chaque société ou organisme devra être composée de **2 véhicules minimum** (hors cas particulier) et chaque véhicule doit avoir à son bord un **minimum de 2 personnes** (1 chauffeur -1 « distributeur » pour les goodies).

Au départ de la 1ère étape, à l'heure fixée, les **chauffeurs** doivent **impérativement rester auprès de leurs véhicules** (un bandeau, des autocollants et un numéro spécifique « La Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » leur seront remis). Les véhicules doivent être en **parfait état de marche** (pneumatiques, freins, etc.) et **propres** à chaque départ d'étapes. Les véhicules doivent **rouler avec les feux de croisements allumés**.

Ces dispositions sont la conséquence de démarches effectuées par la fédération Française de cyclisme auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Intérieur. Elles ont un **caractère impératif**.



### Notre recommandation

**Les pleins des véhicules doivent être faits la veille, de préférence.**  
Si un véhicule tombe en panne, il est impossible de le remorquer, il doit se garer et rentrer par ses propres moyens.





## Objets Publicitaires – Réglementation

Le choix de la conception des objets publicitaires distribués par la caravane publicitaire doit intégrer, de la part des Sociétés ou Organismes, des **critères de prévention des risques pour les personnes et pour l'environnement**.

La distribution des objets publicitaires **ne peut se faire qu'à vitesse lente**. Il vous appartient, selon les circonstances, de juger s'il est opportun de lancer les goodies derrière le public, l'obligeant ainsi à s'éloigner des véhicules publicitaires afin d'éviter tout risque d'accident. Dans certaines configurations de **présence d'obstacles derrière le public** (mur, haie, etc.) risquant de faire revenir sur la route les objets lancés, **il est préférable de le « claquer » au pied du public**. En roulant très lentement, dans les agglomérations traversées, et sur la ligne d'arrivée la distribution peut se faire **de main à main**.

Considérant toutefois certains risques non négligeables :



- .Tendance à faire se rapprocher le public des véhicules en mouvement
- .Résistance du public au moment de la saisie de l'objet d'où risque de déstabilisation
- .Exposition des distributeurs à des lésions ou traumatismes





## Objets Publicitaires – Réglementation (suite)

L'objet ou le produit distribué ne doit pas :

- Présenter de risques de blessure lors de la distribution,
- Présenter de risques de dégradation sur la chaussée,
- Présenter de risques de dégradation pour les autres véhicules.

Les objets suivants sont interdits :

- Papiers, dépliants, tracts, sacs plastique seuls,
- Objet comportant des arêtes saillantes,
- Objet présentant une prise au vent,
- Objet risquant de répandre un liquide dangereux pour la circulation.



### Environnement

Nous attirons votre attention sur l'obligation, lors de vos ravitaillements dans les zones de départ, mais également durant les étapes, **de ne laisser aucun carton ou plastique sur place.**

### Hébergement – Restauration

L'hébergement et la restauration sont à la **charge** de tous les caravaniers. Prévoir un **en-cas à prendre au départ de l'étape**, le matin, pour la pose mi-journée.

Le Président Pierre CAUBIN ou le responsable de la caravane Ernest LAVERGNE se réservent le droit d'annuler tout contrat des caravaniers ne respectant pas les consignes générales ainsi que les ordres donnés pendant le déroulement de l'épreuve, sans remboursement du contrat.

## **TARIFS**

### **Caravane sans limitations du nombres de véhicules**

Selon votre participation le montant s'élèvera soit à 600€ pour les quatre jours, soit à 200€ pour une journée

### **Caravane + stand au village départ**

1000€ pour les quatre jours, soit à 400€ pour une journée .

Chaque société ou organisme doit fournir lors de l'inscription les documents suivants:

- . Photocopie du permis de conduire de chaque chauffeur
- . Photocopie de la carte grise et l'assurance à jour de chaque véhicule

## **Vos contacts**

Responsable de la Caravane: Ernest LAVERGNE 06 81 62 43 56 [elavergne@laroutedoccitanie.fr](mailto:elavergne@laroutedoccitanie.fr)

Responsable animations : Didier BARTHES 07 72 42 36 26 [dbarthes@laroutedoccitanie.fr](mailto:dbarthes@laroutedoccitanie.fr)

Président de la Route D'Occitanie-la Dépêche du Midi: Pierre CAUBIN [pcaubin@laroutedoccitanie.fr](mailto:pcaubin@laroutedoccitanie.fr)



3 occitanie



EUROSPORT



Merci de votre attention